

Décision relative à une demande de transfert de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2017-0005

Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de transfert de l'autorisation pour le produit biocide **K-OTHRINE WG250**,*

de la société 2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR SAS

enregistrée sous le numéro BC-SF076299-21

Article 1^{er}

Le transfert de l'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est accordé** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 26 janvier 2027.

A Maisons-Alfort, le 05/10/2022

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	K-OTHRINE WG250
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du nouveau détenteur	Nom	2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR SAS
	Adresse	3, PLACE GIOVANNI DA VERRAZZANO 69009 LYON FRANCE
Nom et adresse de l'ancien détenteur	Nom	BAYER S.A.S
	Adresse	16 RUE JEAN-MARIE LECLAIR - CS 90106 69266 LYON CEDEX 09 FRANCE
Numéro de demande	BC-SF076299-21	
Type de demande	Transfert d'une autorisation nationale (NA-TRS)	
Numéro d'autorisation	FR-2017-0005	
Date d'autorisation	06/02/2017	
Date d'expiration de l'autorisation	26/01/2027	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	BAYER S.A.S., BAYER CROPS SCIENCE, ENVIRONMENTAL SCIENCE DIVISION
Adresse du fabricant	16 RUE JEAN-MARIE LECLAIR CS 90106 69266 LYON CEDEX 09 FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	BAYER S.A.S., BAYER CROPS SCIENCE 1 AVENUE EDOUARD HERRIOT - LIMAS – BP 442 69656 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE FRANCE
	SBM FORMULATION ZI AVENUE JEAN FOUCAULT, CS621 34500 BEZIERS FRANCE
	BAYER CROPS SCIENCE AG INDUSTRIEPARK HÖCHST (GEBÄUDE K 607) 65926 FRANKFORT ALLEMAGNE

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Deltaméthrine
Nom du fabricant	BAYER CROPS SCIENCE AG
Adresse du fabricant	ALFRED-NOBEL-STR. 50 40789 MONHEIM AM RHEIN ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	BAYER VAPI PVT. LTD PLOT NO. 306/3 II PHASE 396195 GIDC, VAPI INDE

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Deltaméthrine	(S)-alpha-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2- dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	25,0

2.2. Type de formulation

Granulés dispersibles

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë de catégorie 4 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1. Toxicité aquatique chronique catégorie 1.
Mentions de danger	H332 : Nocif par inhalation. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H332 : Nocif par inhalation. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/réceptacle dans...
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Contrôle des insectes rampants – Infestations répétées – Professionnels – Utilisation à l'intérieur des bâtiments

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes (lutte contre les ravageurs).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes rampants, Blattes (<i>Blattella germanica</i> , <i>Periplaneta americana</i>) Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	A l'intérieur des bâtiments (maisons, blocs d'appartements, hôtels, restaurants, hôpitaux, industries agro-alimentaires, entrepôts, etc...).
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Quantité de produit : 5 g à diluer dans 5 L d'eau (12,5 mg s.a./m ²) Dose d'application : 5 L de produit dilué/100 m ² Efficacité résiduelle : 4 semaines
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD ¹ (jusqu'à 1 L) Sachet composite : PE/alu/papier ou PET/alu/papier (2,5 g)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> – Applications dans des zones non soumises au nettoyage : <ul style="list-style-type: none"> • Pulvériser dans les fissures et les crevasses où les insectes peuvent se trouver. Une attention particulière doit être portée pour les fissures et les crevasses situées autour des portes, fenêtres, et autres points d'entrées des insectes ainsi qu'aux surfaces situées derrière et sous les appareils ménagers ou les canalisations. • En cas d'infestation, pulvériser les cadres de lit et les matelas ainsi que les fissures et crevasses dans les murs et sols adjacents. – Applications dans des zones soumises au nettoyage : <ul style="list-style-type: none"> • Pulvériser seulement dans les fissures et les crevasses.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

¹ PEHD : polyéthylène haute densité
K-OTHRINE WG250
AMM n°FR-2017-0005

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Contrôle des insectes rampants – Infestions localisées – Professionnels – Utilisation à l'intérieur des bâtiments

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes (lutte contre les ravageurs).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes rampants, Blattes (<i>Blattella germanica</i> , <i>Periplaneta americana</i>) Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	A l'intérieur des bâtiments (maisons, blocs d'appartements, hôtels, restaurants, hôpitaux, industries agro-alimentaires, entrepôts, etc...).
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Quantité de produit 2,5 g à diluer dans 5 L d'eau (6,25 mg s.a./m ²) Dose d'application : 5 L de produit dilué/100 m ² Efficacité résiduelle : 4 semaines
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD (jusqu'à 1 L) Sachet composite : PE/alu/papier ou PET/alu/papier (2,5 g)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Applications dans des zones non soumises au nettoyage :
 - Pulvériser dans les fissures et les crevasses où les insectes peuvent se trouver. Une attention particulière doit être portée pour les fissures et les crevasses situées autour des portes, fenêtres, et autres points d'entrées des insectes ainsi qu'aux surfaces situées derrière et sous les appareils ménagers ou les canalisations.
 - En cas d'infestation, pulvériser les cadres de lit et les matelas ainsi que les fissures et crevasses dans les murs et sols adjacents.
- Applications dans des zones soumises au nettoyage :
 - Pulvériser seulement dans les fissures et les crevasses.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Contrôle des punaises de lit - Professionnels - Utilisation à l'intérieur des bâtiments

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes (lutte contre les ravageurs).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Punaises de lit (<i>Cimex lectularius</i>) Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	A l'intérieur des bâtiments (maisons, blocs d'appartements, hôtels, restaurants, hôpitaux, industries agro-alimentaires, entrepôts, etc...).
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Quantité de produit 10 g à diluer dans 5 L d'eau (25 mg s.a./m ²) Dose d'application : 5 L de produit dilué/100 m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD (jusqu'à 1 L) Sachet composite : PE/alu/papier ou PET/alu/papier (2,5 g)

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Application ciblée sur les cadres de lit, sommiers et matelas.
- Pour obtenir une efficacité totale, le traitement doit être répété toutes les semaines pendant au moins 4 semaines. Les zones traitées ne doivent pas être nettoyées jusqu'à la fin du traitement.
- L'applicateur doit s'assurer que les informations sur la façon de nettoyer après le traitement sont fournies à la personne responsable du nettoyage.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III de type 6 pendant toutes les phases d'utilisation du produit.
- Afin de prévenir l'exposition des enfants, les zones traitées doivent être nettoyées à la fin du traitement.
- Les enfants ne peuvent accéder aux zones traitées qu'une fois le nettoyage réalisé.
- Le nettoyage des zones traitées ne doit être réalisé qu'avec des méthodes n'induisant pas de rejet vers les eaux usées. Si un nettoyage humide est nécessaire, des linges jetables humidifiés et avec un détergent « doux » peuvent être utilisés. Les linges ne doivent pas être rincés et doivent être éliminés dans les circuits de collecte appropriés.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Réduction des mouches domestiques - Professionnels - Utilisation à l'intérieur des bâtiments

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes (lutte contre les ravageurs).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mouches domestiques (<i>Musca domestica</i>) Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	A l'intérieur des bâtiments (maisons, blocs d'appartements, hôtels, restaurants, hôpitaux, industries agro-alimentaires, entrepôts, etc...).
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Quantité de produit 5 g à diluer dans 5 L d'eau (12,5 mg/m ²) Dose d'application : 5 L de produit dilué/100 m ² Efficacité résiduelle : 4 semaines
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD (jusqu'à 1 L) Sachet composite : PE/alu/papier ou PET/alu/papier (2,5 g)

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Applications dans des zones non soumises au nettoyage :
 - Identifier où les mouches se posent et pulvériser la surface.
- Applications dans des zones soumises au nettoyage :
 - Pulvériser seulement dans les fissures et les crevasses.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- S'assurer que le pulvérisateur est propre et sans résidus gras. Si nécessaire, nettoyer le pulvérisateur avec de l'eau et des détergents avant application et éliminer les eaux de lavage selon les réglementations locales.
- Comme la quantité résiduelle de produit pulvérisée sur les surfaces est réduite dans le cas des surfaces poreuses, il est recommandé de ne pas appliquer ce produit sur ce type de surface quand cela est possible.
- Ne pas nettoyer les surfaces traitées jusqu'à la fin du traitement pour maintenir l'efficacité résiduelle du produit.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc).
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants de la population), notamment dans le cas où le traitement doit être prolongé.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Le public ne doit pas être présent dans les locaux pendant l'application.
- Le port de gants et d'une combinaison de protection est recommandé pendant la phase de mélange/chargement et l'utilisation du produit.
- L'opérateur doit nettoyer la dérive de pulvérisation et les éclaboussures hors de la zone de traitement par un essuyage humide ciblé avec des linges jetables et du détergent. Pour éviter les émissions vers l'environnement, les linges jetables doivent être jetés à la poubelle et ne doivent pas être lavés ni rincés.
- Appliquer uniquement dans des zones à l'abri des eaux de lavage et non susceptibles d'être mouillées.
- Ne pas appliquer dans les zones pouvant être régulièrement nettoyées excepté lors des traitements des fissures et crevasses réalisés avec un appareil permettant une pulvérisation sur une zone de 0,1 m.
- Ne pas pulvériser directement sur les personnes, les animaux ou la literie.
- Ne pas pulvériser sur le linge de lit ou autres matériaux qui entrent en contact direct avec les occupants du lit.
- Ne pas utiliser pour traiter les matelas des lits où dorment les bébés.
- Conserver hors de la portée des enfants.
- Suivre des conditions strictes d'hygiène individuelle : ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit et se laver les mains après utilisation.
- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Retirer les aliments non emballés.
- Couvrir les réservoirs de stockage de l'eau, les surfaces de préparation des aliments ainsi que les ustensiles de cuisine avec des protections imperméables avant le traitement.
- Enlever ou couvrir les aquariums avant traitement.
- Ne pas dépasser 11 applications par an.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Instructions de premiers soins :

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; appeler immédiatement le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin ou contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15 ou le 112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15 ou le 112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, les eaux de rinçages du matériel, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé ou les eaux de rinçage du matériel sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 3 ans
- Protéger du gel.

6. Autre(s) information(s)

-